

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 30 MARS 2023

COMPTE-RENDU

MEMBRES PRÉSENTS

Madame Dominique BIERRY, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Michelle ROBIC, Madame Laure DEPINARDE, Monsieur Jean Pierre DANILE, Madame Chantal LEMAITRE Monsieur Gérard SAVINEAU.

MEMBRES ABSENTS

Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Martine ABITA-RICHARD, Laurence MAYDA, Monsieur Achour SLIMI, Madame Marie Laure ARNAUD, Madame Nathalie REVERTE, Madame Hélène REY.

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Madame SMYK Sofia donne pouvoir à Monsieur Gerard SAVINEAU
Madame Danielle LAUMAILLET donne pouvoir à Madame ROBIC
Madame Annie FONTGARNAND donne pouvoir à Madame Chantal LEMAITRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Chantal LEMAITRE

PRÉSENTE AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Madame Nathalie BAILLY, Directrice Générale des Services
Madame Soraya Ben Boulaya Directrice du pôle Solidarité

Madame Dominique BIERRY, procède à l'appel nominal et constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 18h15.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 Mars 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,
2 ABSTENTIONS (Madame Robic et Madame LAUMAILLET par pouvoir)
ADOpte le procès-verbal du Conseil d'administration du 30 Mars 2023.

2. **Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention portant reconstitution d'un groupement de commande entre la Ville et le CCAS de Crosne pour la fourniture de repas**

Madame BIERRY Dominique présente ce point.

La convention à l'adhésion au groupement de commande entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Crosne (CCAS) arrive à échéance le 31 août 2023.

Cette convention a pour objet le marché relatif à la confection et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires, les structures périscolaires, la Maison de la petite enfance ainsi que les repas adultes du restaurant communal et ceux destinés aux seniors

Il est donc nécessaire de renouveler la convention, afin de bénéficier des propositions tarifaires qui seront obtenues par le biais de la nouvelle consultation pour les prestations de restauration qui prendront effet le 1^{er} septembre 2023 et ce jusqu'au 31 août 2026.

L'intérêt des groupements de commande permet d'unifier la commande, de lancer une consultation unique pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs et d'éviter la redondance des procédures similaires.

Conformément aux articles L.2113-6 et 7 du Code de la Commande Publique, la Ville de Crosne devient le coordonnateur pour signer et notifier le marché susvisé au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement selon les modalités fixées par la convention.

La Ville en tant que coordonnateur du groupement sera chargée d'organiser pour son compte et celui des membres, l'ensemble des opérations relatives à la préparation et la passation du marché jusqu'à sa notification. Chaque partie reste responsable de la définition de son propre besoin et de l'exécution de la part du contrat qui lui incombe.

Question de Jean Pierre DANILE

- Le portage repas va-t-il augmenter ?

Réponse apportée par l'Administration

- La tarification n'est pas amenée à subir de modification cette année

Question de Mounir DEBBABI

-Combien y a-t-il de bénéficiaires du portage repas ?

Réponse apportée par l'Administration

- Le nombre de bénéficiaires oscillent entre 35 et 40 selon les mois. Ce chiffre est en augmentation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,
PREND ACTE de la convention portant sur un groupement de commande entre la ville
et le CCAS pour le portage repas
VOTE l'adoption de cette convention.

Questions diverses :

Intervention de Gerard SAVINEAU

- Pas assez de communication par rapport aux sorties seniors. Monsieur SAVINEAU suggère de mettre le planning dans le Crosne info ce qui permettrait à chacun d'avoir les informations car tout le monde n'a pas les réseaux sociaux. Il informe qu'il faudrait davantage de communication notamment pour les crosnois du haut de Crosne.

- Il suggère également de surélever le personnel de l'accueil mairie car elles ne sont pas visibles lorsqu'un usager entre au sein du Guichet Unique.

Réponse apportée par l'administration

- Un effort va être fait pour mettre des affiches ciblées au sein des commerçants du haut et bas de Crosne

Réponse complétée par l'Administration

- De nombreuses sorties sont prévues cette année notamment 1 sortie à la mer pour les seniors et 1 sortie à la mer pour les familles en difficultés. Chacun pourra donc bénéficier de loisirs de proximité selon ses moyens financiers.

Question de Madame Laure DEPINARDE

- Y'a-t-il un EPHAD qui va ouvrir sur la Ville prochainement ?

Réponse de Madame Dominique BIERRY

- Oui, mais il n'est pas encore ouvert. L'ouverture est initialement prévue fin avril.

Clôture de la séance à 18h47.

Chantal LEMAITRE

Secrétaire de séance